

Addenda

Suite à la réunion du Comité de pilotage de l'étude stratégique pour le développement de la filière anacarde tenue le 20 juillet 2012, les éléments ci-après sont à ajouter au rapport final transmis.

Recherche technologique et création variétale

Le CNRA, appuyé par certaines organisations spécialisées, est déjà en train d'identifier des « arbres élités » qui montrent les caractéristiques désirées des anacardiens idéaux. Des parcs semenciers et à bois sont déjà en place. Au terme de cette recherche, on pourra identifier les variétés à haut rendement adaptées aux conditions de climat et des sols des différentes zones ivoiriennes productrices de noix de cajou. A ce moment les variétés pourront être inscrites au catalogue. Par la propagation asexuée ces variétés pourront être diffusées via les agents de l'ANADER » et via les ONGs partenaires aux planteurs d'anacarde. Cette propagation prendra la forme du greffage des arbres qui fourniront encore des greffons en quantité pour une large diffusion.

Le programme de développement de la culture d'anacarde devra prévoir dans ses composantes, un volet relatif à la création de nouvelles variétés. De façon globale, la recherche agronomique devra être poursuivie au niveau national pour renforcer l'amélioration de la productivité du verger de manière durable.

Cadre logique et coûts par activités

Comme souhaité, le tableau des pages 40-41 a été revu afin de détailler les coûts par activités. Un tableau chronogramme de mise en œuvre des actions et mesures proposées durant les 10 années retenues est également annexé avec une périodicité mensuelle. Pour faciliter la lecture et la cohérence de l'addendum, le cadre logique complet suivi du chronogramme est proposé en annexe.

Observations spécifiques

Les pages 20 à 24 ont été modifiées. Les budgets des fiches 2 et 3 intègrent bien l'information et la protection sanitaire.

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables
Objectif global	Contribuer à la réduction de la pauvreté dans les zones productrices d'anacarde de la Côte d'Ivoire	
Objectif spécifique	Augmenter et sécuriser de façon durable les revenus des producteurs d'anacarde	Sur 10 ans : • Augmentation annuelle moyenne de 10 % des revenus de l'anacarde pour le producteur • Variation interannuelle maîtrisée des prix au producteur
Résultats	1. La production d'anacarde est intensifiée	Sur 10 ans : • Doublement des rendements • 5% du verger régénéré/an • 50 000 producteurs adoptent un modèle plus intensif de production
	2. La transformation locale de noix de cajou est développée	Sur 10 ans : • Atteindre un taux de transformation des noix de cajou de 30% • Valeur ajoutée créée de 30 milliards FCFA/an (dans l'industrie) et 1,2 milliards FCFA (dans l'artisanal) • 6000 emplois créés (industriel) et 300 (artisanal)
	3. La filière anacarde est mieux organisée et sa compétitivité est renforcée	Sur 10 ans : • Doublement de la part de la production contrôlée par les coopératives, soit 30% • ↘ des coûts de transaction moyens de 5 %/an • Evolution positive (5 %/an) de la demande extérieure et intérieure

			Moyens (millions de FCFA)	Responsable de la mise en œuvre
Activités principales	1.1. Définir les caractéristiques socioéconomiques et professionnelles d'au moins 70% des producteurs	Fiche projet 1	180	ANADER
	1.2. Définir les caractéristiques technico-économiques d'au moins 80% du verger		240	ANADER
	1.3. Appuyer la recherche agronomique pour la création de variétés à haut rendement adaptées	Fiche projet 2	396	CNRA
	1.4. Régénérer le verger avec des variétés à haut rendement		811	ANADER et ONGs
	1.5. Former au moins 100 greffeurs spécialisés			
	1.6. Améliorer la qualité de la production (KOR) passe de 46 à 50	Fiche projet 3	11 102	ANADER, CNRA et ONGs
	1.7. Appuyer les services d'encadrement pour former plus de 50 000 producteurs aux bonnes pratiques de récolte et post-récolte et renforcer leurs capacités			
	2.1. Relancer au moins 3 usines de transformation existantes	Fiche projet 4	576	ONG
	2.2. Etablir au moins 20 nouvelles unités industrielles de transformation		12 441	
	2.3. Renforcer et assister 30 unités de transformation artisanale	Fiche projet 5	1 050	ONG
	2.4. Réaliser des études technico-économiques permettant de définir les conditions d'une valorisation rentable de produits dérivés (CNS, jus)	Fiche projet 6	240	Cabinet d'études

	3.1. Former les dirigeants et les gérants des coopératives	Fiche projet 7	4 573	ANADER, ONG, OP
	3.2. Les producteurs regroupent leur production pour obtenir un meilleur prix (ventes groupées)			
	3.3. Mettre en place un système d'Information du Marché de l'anacarde, opérationnel et efficace conduisant à la création d'une bourse de l'anacarde	Fiche projet 8	1 900	Organisme indépendant
	3.4. Appuyer l'INTERCAJOU pour qu'elle devienne une interprofession de référence	Fiche projet 9	464	Interprofession

Chronogramme des activités

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Activités 1.1										
Activités 1.2										
Activités 1.3										
Activités 1.4										
Activités 1.5										
Activités 1.6										
Activités 1.7										
Activités 2.1										
Activités 2.2										
Activités 2.3										
Activités 2.4										
Activités 3.1										
Activités 3.2										
Activités 3.3										
Activités 3.4										

3. La stratégie proposée

La stratégie proposée et développée ci-après s'inscrit dans le prolongement du rapport diagnostic final. Depuis l'atelier de validation du rapport diagnostic organisé à Abidjan le 21 février 2012, certains avis et recommandations ont été exprimés par différents acteurs de la filière. Ils ont été pris en considération dans la formulation de la stratégie exposée ci-après.

Les consultants tiennent également à rappeler que les propositions sont développées dans le respect du caractère indépendant de leur mission mais aussi avec le souci de prendre en compte les éléments de pertinence que le processus participatif de l'étude a permis de révéler. De plus, chaque fois qu'ils l'ont jugé utile et pertinent, des options sont proposées et discutées. Les éléments présentés ci-dessous ont alimenté la réflexion et les débats de l'atelier programmé le 11 avril 2012 à Abidjan au cours de laquelle la stratégie a été présentée et discutée.

La filière anacarde ivoirienne joue un rôle important dans les zones productrices de la Côte d'Ivoire dans l'atteinte de l'objectif global de réduction de la pauvreté qui doit aujourd'hui être au centre des politiques de développement¹.

La production est restée marginale jusqu'au début des années 1990, passant de 500 tonnes en 1980 à 6 300 tonnes en 1990. L'augmentation du prix sur le marché international au début des années 1990, puis la dévaluation du FCFA en 1994 et les questions en relation avec la sécurisation foncière ont alors suscité un intérêt croissant des agriculteurs des régions du nord du pays, qui n'avaient comme culture de rente principale que le coton, pour une culture qui demandait peu de travail et surtout peu d'intrants achetés/importés. La production a ainsi connu un développement prodigieux passant de 26 000 tonnes de noix brutes en 1995 à 400 000 tonnes aujourd'hui, une croissance de quelque 20% par an sur la période. Au vu de l'étendue et de la jeunesse des plantations, celle-ci devrait continuer à augmenter. La Côte d'Ivoire est maintenant le deuxième producteur mondial d'anacarde, après l'Inde et le premier exportateur mondial de noix brutes.

Il est intéressant de noter que cette remarquable performance a été réalisée de façon quasi spontanée, sur la base essentiellement des seules incitations du marché, avec des appuis de l'Etat relativement faibles représentés essentiellement par les conseils agricoles de l'ANADER et par des appuis localisés d'ONGs telles que RONGEAD, INADES et l'Initiative Cajou Africain.

La filière anacarde est cependant confrontée à de nombreuses questions qui ont été explicitées dans le diagnostic et face à cette situation, des changements profonds et durables sont nécessaires pour consolider la filière et en faire un moteur pour le développement rural du Nord de la Côte d'Ivoire. La nécessité de définir une stratégie sectorielle à moyen et long terme pour l'anacarde s'impose.

¹ Objectif n°1 du millénaire pour le développement : éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

Dans un souci de cohérence et de pertinence, l'objectif global de cette stratégie doit se situer dans le cadre de la réduction de la pauvreté des zones productrices de la Côte d'Ivoire et bien sûr, de manière plus large, de l'ensemble de la Côte d'Ivoire. Cette stratégie devra permettre d'augmenter et sécuriser de façon durable les revenus des producteurs d'anacarde (objectif spécifique).

3.1 Les objectifs

Objectif global

Contribuer à la réduction de la pauvreté dans les zones productrices d'anacarde de la Côte d'Ivoire.

Objectif spécifique

Augmenter et sécuriser de façon durable les revenus des producteurs d'anacarde.

3.2 Les résultats à atteindre

Dans ce cadre des objectifs définis, la mission propose une stratégie reposant sur 3 piliers / axes. Ils constituent les principaux résultats à obtenir pour permettre d'atteindre l'objectif spécifique et contribuer à l'objectif global. Ces résultats sont formulés ci-après :

Intensifier la production d'anacarde

La croissance agricole au niveau de la filière anacarde se doit d'être réorientée et le passage d'un modèle de production extensive à un autre plus intensif doit être recherché en priorité. Alors que par le passé le développement du verger s'est opéré grâce à l'exploitation de nouvelles terres, il y a lieu aujourd'hui de s'attacher davantage à augmenter la productivité des terres déjà mises en culture et ce, particulièrement pour le verger d'anacardiers. Bien que les terres demeurent abondantes dans certaines zones, la pression foncière représente une contrainte qu'il faut gérer aujourd'hui. Les enjeux à ce niveau doivent dépasser les logiques observées au niveau des exploitations agricoles et prendre en considération les intérêts à l'échelle de la Nation. Les questions en relation avec la sécurité alimentaire doivent également être prises en considération notamment depuis la flambée des prix des produits alimentaires de 2008 et la nécessité de reconsidérer le vivrier dans les systèmes d'exploitation. Entre-temps, la population active rurale est vieillissante et il devient de plus en plus difficile de maintenir la prochaine génération dans l'agriculture. En conséquence, il convient de mettre au point un nouveau modèle de production basé sur de meilleures pratiques agricoles, l'utilisation généralisée des variétés à haut rendement, un plus grand respect des itinéraires techniques. Tout cela a d'importantes implications pour la recherche agronomique, les

services d'encadrement des producteurs, les systèmes de production à privilégier, la gestion des risques et la protection de l'environnement.

L'objectif poursuivi au niveau de ce résultat est de doubler les rendements sur une période de 10 ans, de régénérer annuellement 5% du verger et d'observer que 50 000 producteurs adoptent un modèle plus intensif de production.

Transformer les noix brutes

Le diagnostic a permis de faire le constat de la part trop faible de la production de noix de cajou qui est transformée sur place. Le défi majeur pour la politique gouvernementale de cette filière au cours des prochaines années sera d'accroître considérablement cette part. Les avantages d'une transformation accrue pour l'économie nationale ivoirienne sont évidents mais il convient de ne pas minimiser les contraintes à lever et les efforts à déployer pour consolider et développer les unités de transformation de la noix de cajou ivoirienne face à la concurrence internationale.

Les enjeux sont énormes pour la filière anacarde qui devrait ainsi être renforcée par un maillage d'entreprises de transformation performantes et diversifiées (industrielles internationales et nationales, artisanales orientées sur les marchés de niche ou le marché local et régional). Ceci devrait permettre une saine concurrence au niveau de la filière et un meilleur paiement pour les planteurs qui s'orientent vers une production de qualité.

La stratégie à mettre en œuvre pour arriver à un taux de transformation des noix de cajou de 30% (objectif à atteindre en 10 ans) sera ciblée en fonction du type d'entreprises à développer et des emplois qui seront créés tout en veillant à une bonne couverture du territoire.

Organiser la filière

La réalisation de cet objectif implique de répondre au préalable à la question importante de la place et du rôle de l'interprofession dans le cadre d'un mécanisme de fonctionnement et de régulation plus efficace et plus transparent. Or, de nombreux problèmes d'ordre institutionnel proviennent pour l'essentiel des incertitudes dans la distribution des rôles et des responsabilités entre l'Etat et les acteurs privés de la filière.

Une meilleure organisation de la filière anacarde passe impérativement par un renforcement des trois piliers qui composent le paysage institutionnel: l'ARECA qui est un organe autonome de contrôle et de régulation ; l'INTERCAJOU qui est un organisme interprofessionnel dont le statut est resté celui d'une association ; les OPA qui sont reconnues comme étant des coopératives.

L'objectif poursuivi ici sera d'abord de doubler la part de la production d'anacarde contrôlée par les coopératives au cours des dix prochaines soit 30%. Parallèlement mais non accessoirement, il conviendra de veiller au renforcement des capacités de ces structures. Le leadership des dirigeants

devra être consolidé en vue d'une meilleure défense des intérêts des Membres des coopératives notamment au niveau de l'Interprofession.

Au niveau de l'Interprofession, il conviendra de sortir du blocage actuel et de faire en sorte que l'INTERCAJOU devienne un lieu de rencontre, d'échange et de dialogue. La faiblesse des organisations de producteurs, le poids disproportionné des exportateurs et la (trop) forte présence d'opérateurs privés au niveau de certaines régions a rendu l'émergence d'une véritable interprofession difficile. Cela paraît justifier la présence de l'Etat, tout au moins dans le moyen terme, dans la gestion du secteur, pour protéger les intérêts des producteurs qui sont encore le maillon faible de la filière. Il faudra également veiller à accroître la légitimité et les capacités du Collège des producteurs.

En terme de commercialisation, l'idée principale qui est recherchée à ce niveau consiste à organiser la filière afin de tendre vers un marché de l'anacarde en concurrence parfaite. Les mesures prises concerneront prioritairement la transparence et seront englobées au niveau de ce que nous appellerons la création d'une bourse de l'anacarde. Au niveau de l'homogénéité du produit, on veillera essentiellement une meilleure prise en compte de la qualité dans la rémunération du produit. Des efforts devront être entrepris afin d'assurer la promotion du produit ivoirien et ce tant sur le marché international que national où tout reste à faire pour créer une demande intérieure. On veillera également à poursuivre les efforts déjà entrepris afin de diminuer les coûts de transactions ce qui contribuera à renforcer la compétitivité de la filière.

3.3 La stratégie d'intensification

La stratégie d'intensification proposée doit selon nous être organisée autour de trois volets d'intervention distincts mais complémentaires afin d'arriver au résultat escompté d'un doublement des rendements au cours des dix prochaines années, à savoir :

1. La connaissance du verger et des planteurs ;
2. La régénération du verger ;
3. L'amélioration de la productivité des plantations.

Le volet 1 n'est pas directement une mesure d'intensification mais est à considérer comme une mesure d'accompagnement à l'intensification avec des impacts directs sur l'accroissement de la production qui ne sont pas évidents à établir.

3.3.1 Mieux connaître le verger et les planteurs

Il importe de pouvoir disposer des informations précises et quantitatives au niveau de la filière anacarde notamment pour alimenter le suivi/évaluation des actions qui seront entreprises. Or, lors du diagnostic, il a été constaté une certaine incohérence dans les données mises à disposition particulièrement au niveau de la production, le dernier recensement agricole du verger anacarde

ayant été réalisé en 2001. La Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique du MINAGRI a planifié de réaliser un nouveau recensement agricole général en 2013.

Compte tenu qu'il s'agit d'une culture pérenne et des dynamiques observées, il nous semble important de programmer des actions afin de procéder à un recensement spécifique à la fois du verger et des producteurs propriétaires de ce verger. Il nous semble important de pouvoir disposer d'informations fiables sur un nouvel état des lieux du verger et des planteurs. Il sera également possible sur base de cet inventaire de procéder à un échantillonnage afin de disposer de données plus ciblées sur les systèmes de production pratiqués et sur les rendements.

3.3.2 Mettre l'accent sur la régénération du verger

Modifier les pratiques en milieu paysan et faire évoluer les techniques extensives de production vers un modèle intensif ne sont pas des choses aisées à mettre en œuvre et l'on doit prévoir une forte résistance aux changements dans ce domaine. Or, comme justifié ci-dessus, il importe au niveau de la filière anacarde d'impulser des dynamiques nouvelles qui favorisent l'intensification. Comme celle-ci ne pourra pas se faire tous azimuts, il nous a semblé important de cibler la stratégie d'intensification et les priorités d'actions au niveau de la régénération des plantations les plus anciennes.

Plusieurs arguments plaident en faveur de ce choix :

Le planteur dont la plantation a vieilli est confronté à une baisse du rendement, il se pose des questions sur le maintien de son capital de production, il connaît le produit qui lui a déjà procuré des revenus et a, dans certains cas, bénéficié de formation sur l'itinéraire technique. Il y a donc des raisons objectives pour la plupart de ces planteurs d'être ouverts au changement et d'adhérer à un nouveau modèle plus intensif. La régénération pourra également ne concerner qu'une partie de la plantation ce qui permettra aisément de comparer les résultats obtenus et de servir le cas échéant de parcelle de démonstration.

La recherche agronomique est prête avec du matériel végétal performant qui pourra être greffé sans attendre et procurer des hausses de rendement.

Fort de ces arguments, il nous semble important de donner la priorité à une stratégie orientée sur la régénération en ayant comme objectifs la mise en place et le suivi rapproché d'un minimum de 200 planteurs avec une superficie minimum d'un hectare à régénérer chez chacun. Les bénéficiaires seront sélectionnés afin d'avoir un effet multiplicateur important et d'impulser le changement.